ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 44101

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat. En dépit du principe inscrit à l'article L. 914-1 du code de l'éducation, selon lequel les conditions de service et de cessation d'activité, les mesures sociales et les possibilités de formation ainsi que les mesures de promotion et d'avancement applicables aux maîtres titulaires de l'enseignement public doivent être applicables également et simultanément aux maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, des différences entre les deux catégories d'enseignants subsistent, en particulier en matière de retraite. Les enseignants des établissements privés sous contrat ressentent comme une injustice le fait de devoir acquitter une cotisation généralement plus lourde pour ne bénéficier que d'une retraite d'un montant sensiblement plus faible. Au-delà de la suppression de cette inégalité de traitement, les enseignants des établissements privés sous contrat demandent une clarification de leur statut. Des discussions devant être prochainement engagées avec les partenaires sociaux de l'enseignement privé, elle souhaiterait connaître ses intentions sur ces deux points.

Texte de la réponse

Les enseignants du privé comparent leur situation matérielle aux enseignants titulaires de l'enseignement public, et souhaitent plus particulièrement que leur engagement soit pleinement reconnu y compris dans la prise en charge de leurs pensions de retraite. Il s'agit ici d'un sujet très important dont les implications juridiques et financières doivent être mesurées. Pour ce faire un groupe de travail a été constitué par le précédent ministre de l'éducation nationale. Des propositions ont été formulées afin de clarifier une situation juridique complexe et examiner les moyens d'améliorer les prestations de retraites des maîtres du privé. Ces travaux constituent une solide base de travail pour engager une concertation officielle. Celle-ci interviendra dans les semaines à venir, avec les principales organisations représentatives des maîtres.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44101
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5440
Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6069